

AFFAIRE N°12 - Indemnisation des locataires de l'ex-terrain FINOT situé dans la Z.A.C. des Patates à Durand.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 18 Novembre 1976, les terrains de Monsieur FINOT Roland situés dans la ZAC des Patates à Durand ont été acquis par la Ville de Saint-Denis.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à attribuer aux personnes désignées ci-dessous, les indemnités qui leur sont dues en qualité de locataires de ces terrains.

- Mme GOURAPA Léon née RANGANAYA GUY : 5 150 F
- Mme MARIUS : 2 250 F
- M. RANGANAYA GUY Marimoutou Joseph : 2 450 F
- Mme MANORO Joseph : 3 303 F

Le montant total de la dépense est prévu au chapitre 901-article 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*De*  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur des Finances  
et des Collectivités Locales  
Ingénieur Paul PASTOR  
sur copie conforme  
Saint-Denis, le 4 février 1977  
Le Chef de Bureau délégué  
J. LACOSTE